

Arrêté 2019-09

ARRÊTÉ MUNICPAL DU 25 AVRIL 2019 FÊTE DU PAIN

Le Maire de la commune de FREISSINIERES,

- Vu le Code Général des Collectivités
- Vu la demande de l'Association « Autour de la Biaysse » d'organiser le Fête du Pain,
- Vu la nécessité de fermer la route entre le Pont du Jaimes et Lacour au lieu-dit « Les Ribes » les 06 et 07 juillet 2019,

ARRÊTE

<u>ARTICLE PREMIER</u> – Le maire de la commune de Freissinières autorise l'association « Autour de la Biaysse » à organiser la Fête du Pain les 06 et 07 juillet 2019 et à fermer la route entre le Pont du Jaimes et Lacour au lieu-dit « Les Ribes »

ARTICLE 2 - Une déviation sera mise en place par les lieudits « Les Meyries » et « Ville ».

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

ARTICLE 4 - Les contrevenants pourront faire l'objet de poursuites conformément aux lois.

ARTICLE 5 - Le Maire et la Gendarmerie sont chargés de l'exécution de cet arrêté.

Ampliation à:

L'association « Autour de la Biaysse » M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée. Les archives communales.

> Freissinières, le 24 avril 2019 Le Maire Cyrille DRUJON D'ASTROS